

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50
Six mois. 26.00
Un an. 50.00
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 13.50
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: 30 c.
Faits divers: 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.
Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^{ie}, 6, place de la Bourse; à Bruxelles, chez M. J. P. MOUTIER.

ROUBAIX 5 DÉCEMBRE 1875

Le canal de Suez.

Cette question du canal de Suez qui vient de surgir est plus grave qu'on ne le pense généralement, il nous semble utile de l'examiner sous ses aspects divers; c'est ce que nous allons faire sommairement aujourd'hui, quitte à revenir plus longtemps sur certains de ses détails.
Évidemment la question doit être examinée au point de vue commercial et au point de vue politique; mais tout d'abord nous devons dire que nous prenons un criterium pour la juger: ce criterium, c'est l'intérêt français. Et nous avons à rechercher si l'achat des parts de propriété du canal par le gouvernement anglais va compromettre nos intérêts financiers et nos intérêts politiques.

Nous savons que, sur les 200 millions d'actions qui forment la propriété du canal de Suez, 140 restent à la France, c'est-à-dire à des Français. Comme on le voit par la publication des documents diplomatiques communiqués à l'Assemblée, l'Angleterre a jugé que c'est assez; elle a voulu dire: trop d'un autre côté, les obligations sont en majeure partie placées en France. Évidemment ce sont des Français qui constituent la majorité des actionnaires et des créanciers de la Compagnie; c'est un Français qui en est directeur, et il est investi de ces fonctions pour dix ans. Il s'ensuit que si l'on considère l'entreprise du canal de Suez, comme toute autre entreprise industrielle, ce sont les Français qui doivent garder la majorité dans toutes les délibérations de la compagnie; à eux donc doit être maintenue la direction matérielle.

D'un autre côté, nos lecteurs connaissent la lettre de M. de Lesseps, lettre essentiellement optimiste; et l'on a pu constater que, dans l'opinion du directeur fondateur de la compagnie, la transaction entre l'Angleterre et le vice-roi ne peut qu'être avantageuse à la prospérité de l'entreprise dans laquelle l'Angleterre a maintenant de puissants intérêts engagés.

A ne considérer l'affaire qu'au point de vue purement commercial ou financier, l'intervention de l'Angleterre, qui en fut pendant tant d'années l'ennemi irréconciliable, ne pourrait que faire naître les plus belles espérances, car elle serait une garantie de la durée perpétuelle de l'œuvre.

Mais ce n'est pas dans un intérêt purement commercial, ce n'est pas dans un intérêt financier que le gouvernement anglais s'est substitué au gouvernement égyptien comme co-proprétaire du canal de Suez. Le gouvernement anglais a fait un acte essentiellement politique. Disons les choses telles qu'elles sont: ce n'est pas notre parole qui peut donner lieu à des embarras diplomatiques, et d'ailleurs tout ce que nous pourrions dire est déjà exposé dans bien d'autres journaux, en France et à l'étranger.

L'Angleterre, et notons que ce ne sont pas des particuliers anglais, c'est le gouvernement de l'Angleterre, a

acheté une part de la propriété du canal; il est substitué à tous les droits du vice-roi. En Egypte il est chez lui désormais; cette route des Indes lui appartient. Il a voulu prendre toutes les compensations d'avance pour le cas où un règlement de la question d'Orient serait proposé par les puissances, pour le cas où une révolution éclaterait à Constantinople, car on ne parle déjà plus seulement de réformes, on parle aussi de révolution. L'Angleterre, si ses sujets, comme les citoyens français, étaient porteurs des titres, n'aurait point d'intérêt direct, point de droit d'intervention, en cas de crise égyptienne, en cas de complications orientales. Mais l'Angleterre, en tant que gouvernement, est co-proprétaire du canal; elle ne manquera pas d'intervenir comme gouvernement.

C'est ce caractère essentiellement politique de la transaction entre l'Angleterre et l'Égypte qui a causé en France une émotion légitime.
Notre Assemblée nationale, à laquelle on ne saurait refuser l'instinct patriotique, a accueilli avec une certaine inquiétude la communication des notes diplomatiques; dans le monde officiel on ne dissimule pas une sorte d'anxiété comme à la veille d'événements dont on ne peut prévoir le caractère et la gravité. Peut-être est-ce le début de grands remaniements territoriaux qui se préparent en Europe. Quoiqu'il en soit, il vous paraîtrait difficile d'admettre que ce que l'Angleterre a jugé favorable à ses intérêts puisse profiter aux intérêts matériels et politiques de la France. L'avenir seul nous dira si nous devons changer d'avis sur ce point.

ALEXANDRE WATTEAU.

On nous écrit de Versailles:
« La commission de la dissolution vient de décider que la nomination des 75 sénateurs par la Chambre aurait lieu le 9 décembre; les nominations des députés communaux pour l'élection des sénateurs, le 9 janvier; l'élection des mêmes sénateurs par les conseils des départements, le 23 janvier; et enfin les élections des députés, le 20 février. »
« Les scrutins de ballottage se feraient le 5 mars et la réunion des deux Assemblées le 8 mars. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 décembre.
La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.
Après l'adoption du procès-verbal, il est procédé au tirage au sort des bureaux.
L'Assemblée reprend ensuite la discussion relative aux chemins de fer, qui continue sans incident.
M. Ancel annonce que la commission de dissolution déposera lundi son rapport, dont les conclusions ont été adoptées avec l'assentiment des ministres.
Sur la demande de M. Ancel, l'élection des sénateurs par l'Assemblée est mise en tête de l'ordre du jour de jeudi.
L'Assemblée décide que le scrutin sera ouvert à 1 heure et clos à 3 h. 12.
Les projets de lois concernant la concession des chemins de fer du Midi sont adoptés, ainsi que le projet concernant le chemin de fer d'Alais au Rhône, et le

projet tendant à modifier l'article 31 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.
M. Lepère, au nom de la commission, demande la mise à l'ordre du jour du projet relatif à la reconstruction de l'école et clinique d'accouchement de Paris.
L'Assemblée adopte cette proposition et décide qu'il y aura mardi réunion dans les bureaux.
La séance continue.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — L'Univers a reçu la dépêche suivante:
« Hendaye, 4 décembre, 12 h. 28, s. »
« Sa Majesté est partie pour Vergara pour assister à l'inauguration des écoles militaires du génie et de l'artillerie. »
« Le chemin de fer d'Andoain à A'sua sera réouvert à la circulation la semaine prochaine. »
« Il a beaucoup neigé dans tout le pays carliste. »
« On continue de bombarder H'ranani et Guetaria. »
« Un délégué de la députation libérale de Victoria s'est présenté au camp carliste porteur de propositions faites par les alphonistes. Il a été renvoyé avec un refus. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires
A ROUBAIX-TOURCOING.
Roubaix, le 4 décembre 1875.

Tissus. — Les affaires sont, par continuation, dans une bonne voie. Il semble vraiment que les récents votes de l'Assemblée, ainsi que les déclarations énergiques du gouvernement, aient rassuré le commerce sur l'avenir; en effet, depuis 15 jours, nous avons vu beaucoup d'acheteurs, venus pour commissionner les articles nouveautés. Ils ont ainsi devancé de un et deux mois l'époque ordinaire de leur voyage. Il est vrai que la fabrication des nouveautés de cette année est fort lente et que la production en est limitée. Aussi nous pouvons répéter que les négociants qui n'ont pas passé à l'avance leurs assortiments courront le risque de manquer de marchandises en temps opportun. La preuve, c'est qu'aujourd'hui déjà, les bons fabricants de fantaisies ont la plus grande partie de leur production engagée pour 3 et 4 mois. Jusqu'ici c'est l'exportation qui a remis les plus fortes commissions. Les articles de 90 c. à 1 fr. 30 c. sont les plus recherchés.
La fabrication des articles dits d'affiche n'est pas restée en arrière: elle a produit des nouveautés de 45 à 60 centimes qui ont beaucoup de succès.
Comme nous l'avons dit plusieurs fois, le jour où la mode reviendrait aux articles de fantaisie, nos articles reprendraient leur place dans la consommation générale, parce qu'alors nos industriels se retrouveraient dans leur élément. Ainsi que de choses charmantes notre fabrique n'a-t-elle pas produit cette saison. Le succès de nos nouveautés à l'exportation est là pour nous l'affirmer.
Nos concurrents anglais ont tellement bien reconnu notre supériorité pour tout ce qui est article de goût, que plusieurs grandes maisons de Bradford viennent établir des comptoirs d'articles à Roubaix, afin d'exploiter nos articles à leur profit sur les marchés étrangers.
La vente des tissus pure laine pour l'exportation est toujours mauvaise.

Laines. — Les prix des laines ont se maintiennent à Loudres et à Marseille.
Soies et chappes. — Les prix des soies est toujours très-bas, et ne se relèvent pas, faute de consommation.
Filature de laine. — Bonne situation. Le travail de nuit est abandonné dans beaucoup d'établissements.
Peignage. — Le peignage est peu alimenté. Le travail de nuit est abandonné dans beaucoup d'établissements.
Colons. — La semaine a été fort calme sur tous les marchés coloniers. La baisse s'accroît en Amérique, par suite des grosses récoltes; à l'Amérique, au contraire, une hausse de 2 à 3 fr. s'est produite sur toutes les sortes; cela a suffi pour arrêter chez les filateurs toute velléité d'achat. En somme les prix sont toujours très-bas: 80 fr. pour les ordinaires Louisiane; 90/92 pour les premiers Air Jumeil.
Filature de coton. — La filature de coton, très favorisée par le bas prix de la matière première, marche à toutes voiles et les prix des engagements sont avantageux pour plusieurs mois. Aussi, les transactions sont-elles très importantes pour le moment actuel.
P. S. — On signale encore de Verdun, de Fournies et d'ailleurs, toute une série de suspensions de paiements qui frappent divers maisons de nos deux places. On cite des chiffres très considérables.

L'industrie textile en Angleterre

Extrait du rapport présenté à la Chambre des Communes par M. Alexandre Redgrave, inspecteur général des manufactures pour l'année 1875. (suite).

Les rapports élaborés par mon département ont toujours été reçus par le public et par les intéressés avec la plus grande confiance, quand des reproches d'inexactitude ont été adressés à mon rapport de 1871 par la Chambre de Commerce de Bradford au sujet du chapitre des tissages mélangés. Les rapports de 1850 et de 1861 étaient très exacts, et ce pendant qu'il de 1871 avait été préparé avec de nouveaux moyens et encore plus de soins que les précédents. Aucune plainte ne se produisit de la part des intéressés.

Cependant, venant d'un corps public aussi considérable et en position de bien juger que la Chambre de Commerce de Bradford, les reproches et les plaintes adressés au secrétaire d'Etat pour le commerce au sujet des rapports de 1871 méritaient la plus sérieuse attention. Aussi, nous nous sommes donné point de répondre sur le champ, et d'attendre les relevés que nous devions faire pour l'établissement du rapport de la présente année 1875, afin de voir, par le progrès proportionnel, si nous étions réellement coupables des erreurs grossières qui nous étaient imputées.

De nouvelles précautions furent prises pour assurer la plus entière exactitude au présent rapport, et les relevés furent confiés à six des employés les plus capables de mon département, sous la direction de M. le sous-inspecteur Oram.

Pour les tableaux concernant les tissus mélangés, tous les relevés de chaque manufacture ont été dressés et repassés par M. Oram lui-même, avec le concours de M. Bannont, sous-inspecteur résident à Bradford.

Je me suis en outre moi-même appliqué à réviser tous les chiffres un par un, et l'on m'accorde généralement un

rapport de Bradford; les fautes d'impression ont été corrigées, les exagérations ou les omissions ont été réparées, et je crois pouvoir dire que le présent rapport est entièrement exact, au moins en ce qui concerne les tissus mélangés. J'espère aussi prouver que le rapport de 1871 était également exact, en examinant maintenant si les reproches d'inexactitude de la Chambre de Bradford étaient fondés, ou si ce n'était point le rapport qui avait raison.

La Chambre de Commerce de Bradford prétendait qu'en 1871, le nombre de broches filant la laine employée dans les tissus mélangés, dépassait quatre millions, et que le nombre de métiers tissant des tissus mélangés, c'est-à-dire en chaîne coton avec une trame laine, était de 160,000, au lieu de 1,211,144 broches et de 64,659 métiers accusés par le rapport.

Elle se fondaient sur son titre ses allégations d'abord sur les quantités de laines importées et restées en Angleterre, d'après les états du Board of Trade (Bureau du commerce) et sur le chiffre estimatif des laines produites dans le pays même; — et sur elle établissait qu'en se référant à la quantité de fils et de tissus mélangés exportés, jointe à la quantité estimative restée dans le pays pour la consommation intérieure, il fallait pour cette production un nombre de broches double, et un nombre de métiers à tisser presque triple de ceux indiqués dans le rapport de 1871.

Pour étendre l'exactitude de ce rapport, nous avons jugé à propos d'établir le progrès proportionnel du nombre de broches et de métiers à tisser dans les quatre années, 1851, 1861, 1871 et 1875, et de les comparer aux progrès proportionnels de l'exportation des fils, des tissus mélangés et des laines pendant les mêmes années. — Ces proportions centésimales sont relevées en parfait accord dans les documents du Board of Trade.

Broches à filer la laine des tissus mélangés.

1850	1861	1871	1875
878830 broches	1281172 »	1821154 »	2182792 »

Soit en progrès proportionnel:

1861 sur 1850	45 pour cent.
1871 sur 1850	49 »
1871 sur 1861	109 »
1875 sur 1850	160 »

Métiers à tisser les tissus mélangés:

1850	1861	1871	1875
32617 métiers.	43048 »	44659 »	6467 »

Soit en progrès proportionnel:

1861 sur 1850	31 pour cent.
1871 sur 1850 <td>39 »</td>	39 »
1871 sur 1861 <td>94 »</td>	94 »
1875 sur 1850 <td>160 »</td>	160 »

La quantité de fils de laine exportés s'est élevée de 14,000,000 de livres en 1850 à 34,000,000 de livres en 1874. Le progrès proportionnel par année a été:

1861 sur 1850	80 pour cent.
1871 sur 1850 <td>65 »</td>	65 »
1871 sur 1861 <td>190 »</td>	190 »
1874 sur 1850 <td>149 »</td>	149 »

Le progrès proportionnel de l'exportation des tissus mélangés a été:

1861 sur 1850	61 pour cent.
1871 sur 1850 <td>151 »</td>	151 »
1871 sur 1861 <td>166 »</td>	166 »
1874 sur 1850 <td>127 »</td>	127 »

Le progrès proportionnel de la laine brute importée et restée en Angleterre pour le travail national a été:

1861 sur 1850	23 pour cent.
1871 sur 1850 <td>403 »</td>	403 »
1871 sur 1861 <td>170 »</td>	170 »
1874 sur 1850 <td>191 »</td>	191 »

Le présent rapport a été préparé par les soins de la fabrique de Bradford; les fautes d'impression ont été corrigées, les exagérations ou les omissions ont été réparées, et je crois pouvoir dire que le présent rapport est entièrement exact, au moins en ce qui concerne les tissus mélangés. J'espère aussi prouver que le rapport de 1871 était également exact, en examinant maintenant si les reproches d'inexactitude de la Chambre de Bradford étaient fondés, ou si ce n'était point le rapport qui avait raison.
La Chambre de Commerce de Bradford prétendait qu'en 1871, le nombre de broches filant la laine employée dans les tissus mélangés, dépassait quatre millions, et que le nombre de métiers tissant des tissus mélangés, c'est-à-dire en chaîne coton avec une trame laine, était de 160,000, au lieu de 1,211,144 broches et de 64,659 métiers accusés par le rapport.
Elle se fondaient sur son titre ses allégations d'abord sur les quantités de laines importées et restées en Angleterre, d'après les états du Board of Trade (Bureau du commerce) et sur le chiffre estimatif des laines produites dans le pays même; — et sur elle établissait qu'en se référant à la quantité de fils et de tissus mélangés exportés, jointe à la quantité estimative restée dans le pays pour la consommation intérieure, il fallait pour cette production un nombre de broches double, et un nombre de métiers à tisser presque triple de ceux indiqués dans le rapport de 1871.
Pour étendre l'exactitude de ce rapport, nous avons jugé à propos d'établir le progrès proportionnel du nombre de broches et de métiers à tisser dans les quatre années, 1851, 1861, 1871 et 1875, et de les comparer aux progrès proportionnels de l'exportation des fils, des tissus mélangés et des laines pendant les mêmes années. — Ces proportions centésimales sont relevées en parfait accord dans les documents du Board of Trade.
Broches à filer la laine des tissus mélangés.
Soit en progrès proportionnel:
Métiers à tisser les tissus mélangés:
Soit en progrès proportionnel:
Le progrès proportionnel de l'exportation des tissus mélangés a été:
Le progrès proportionnel de la laine brute importée et restée en Angleterre pour le travail national a été:

Le commerce extérieur

Nos exportations étant élevées, pendant les six premiers mois de 1875, à 3 milliards 225,572,000 francs, et nos importations à 3,029,919,000 francs, la balance du commerce continue de nous être favorable: elle s'élève à 195,653,000 francs.

La décomposition des importations comparées de 1875, 1874 et 1873 donne les résultats suivants: 1^{er} objets d'alimentation ont été pour 624,608,000 fr. en 1875; — 762,184,000 fr. en 1874; — 711,105,000 fr. en 1873. Les produits non réels et les matières nécessaires à l'industrie ont donné 1,873,885,000 francs; 1,774,771,000 francs l'année 1874; 1,742,605,000 francs. Les objets fabriqués se sont élevés à 395,099,000 francs, 313,373,000 francs, 296,392,000 francs. Quant aux « articles marocainiens », ils ont atteint 1,643,000 francs, 1,29,319,000 francs, 135,203,000 francs. Ce-là au total, 3,029,919,000 francs en 1875 contre 2,989,616,000 francs en 1874, et 2,774,771,000 francs en 1873. L'accroissement des objets fabriqués importés est de 27 millions de 1873 à 1874, et de 82 millions de 1874 à 1875. Voici le détail de cette dernière catégorie d'importations pour les principales articles:

1875	1874	1873	
Fils de coton	37,181,000	22,230,000	18,193,000
Fils de laine	12,292,000	1,973,000	1,387,000
Fils de lin, chanvre et jute	9,367,000	44,800,000	4,460,000
Tissus coton	712,600,000	4,992,000	4,137,000
Tissus laine	650,190,000	553,000,000	51,920,000
Tissus lin	1,097,100,000	99,300,000	1,177,000
Peaux préparées	3,153,000	22,000,000	17,010,000
Nattes et tapisseries en paille	318,200,000	264,100,000	227,100,000
Machines et mécaniques	2,669,000	238,900,000	2,022,000
Bâtiments de mer en fer	4,610,000	4,010,000	3,700,000
Outils	4,577,000	392,000	312,000
Autres ouvrages	659,000	613,000	698,000
Verreries et cristalleries	481,000	920,000	439,000

Il faut remarquer l'accroissement constant de l'importation des fils et des tissus. Il serait désirable que l'administration des douanes renouât à cette rubrique que l'intitulé « Articles marocainiens », désignant par là sans doute des objets fabriqués; l'ignorance où nous sommes du détail de cette catégorie peut induire la statistique en erreur.

L'importation de ces matières premières s'est accrue comme celles des objets fabriqués. De 1873 sur 1874 elle a augmenté de 12 millions; de 1874 à 1875 il y a un accroissement de 119 millions nous allons donner un tableau des principales articles:

1875	1874	1873	
Laines	324,940,000	291,253,000	292,260,000
Soies	283,868,000	248,380,000	274,400,000
Jutes	1,263,100,000	899,000	1,457,000
Chânes	994,200,000	900,100,000	1,092,000
Lin	732,200,000	621,700,000	641,000,000
Cotons	216,740,000	224,280,000	150,180,000
Peaux brutes	4,688,120,000	1,321,700,000	1,335,000

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 6 DÉCEMBRE 1875.

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

XV
(Suite)

Lucien avait repris ses sens pendant ces paroles échangées. Son père avait-il parlé avant de mourir?... Sa mère était-elle dans le secret de son audacieux coup de main?... M. Roger ne serait-il pas amené par cette catastrophe à découvrir quelque chose?... n'était-ce pas découvert déjà?...

Il ne lui était pas permis d'hésiter longtemps; d'ailleurs sa nature se prêtait merveilleusement à ces soudains revirements de fortune.

— Mon père! mon pauvre père! répétait-il avec une épouvante qui pouvait passer pour de la douleur.

— Pensez à consoler votre vieille mère! souffla Olette en se penchant vers le fauteuil où il venait de se laisser glisser.

Ce mot parut avoir le don de lui rendre ses forces.

— Pauvre mère! dans quelle affliction doit-elle être plongée!... je connais son culte pour le compagnon de

sa longue vie. Pauvre... pauvre mère! Il se leva, et de l'air d'un homme affolé se mit à serrer les mains de ses assistants de cette triste scène.

— Adieu! disait-il, adieu! je vais la rejoindre tout de suite... lui montrer qu'il lui reste son fils pour adoucir sa douleur!... Adieu! ne me retenez pas... il faut que je coure l'arracher à cette chambre funèbre.

Olette se rapprocha.

— Attendez moi quelques instants, dit-elle, et nous partons.

Il joua l'étonnement.

— Vous, ma chère Olette! Un jour comme celui-ci... Ah! je ne saurais vous faire assister aux scènes de deuil que j'entrevois... Ce serait trop de dévouement...

— C'est tout simplement le premier devoir de ma vie nouvelle, répondit la jeune femme au contraire.

Elle monta lentement dans son appartement, pour y déposer ce blanc costume nuptial, qui ne lui avait point causé les douces émotions dont il a le privilège.

A son exemple, tout le monde s'agitait déjà.
Sa femme de chambre, sur son avis, réunissait dans une malle le linge et les effets les plus indispensables à une absence de quelque durée.
Le baron, qui n'osait vraiment s'op-

poser à une résolution si légitime, donna des ordres pour faire conduire les voyageurs à Moulins dans sa calèche.

Lucien ne perdit pas de temps non plus. Sous le très plausible prétexte qu'il allait emmener sa mère loin des lieux désolés par la mort du plus-adoré des maris, il pria M^{me} Desplanches de lui remettre une somme assez considérable pour faire face aux dépenses d'un voyage immédiat et de longue haleine, peut-être d'une installation nouvelle.

Diverses sommes comprises dans le contrat se trouvant naturellement encore déposés à l'étude, le notaire trouva tout simple de dépêcher son premier clerc avec ordre de les rapporter et de les remettre au chef de la communauté.

Car, en langage fiscal, c'est là le titre dont on honore le mari.

Et Lucien n'eut que de son droit strict en réclamant cette portion de la dot d'Odette, avec une promptitude que les événements ne justifiaient que trop.

Moins d'une demi-heure après, Olette réparait sévèrement vêtue d'une robe de soie noire, le visage couvert d'une voilette épaisse, préludes du deuil plus complet qu'elle allait porter.

Le premier clerc se faisait remettre, déchargé de quarante-cinq mille francs par le chef de la communauté.

Le cocher faisait dire que ses che-

vaux déposés, étaient prêts à partir.

En face d'une grande douleur, le silence s'était fait au château. Les invités songeaient même à se retirer avec autant de discrétion que de regret.

Le baron ne le souffrit pas. On ne pouvait plus le laisser seul au milieu d'une fête si son la n'eurent interrompue. Et puis, il mo tait des cuisines assez de parfums affriolants pour récompenser la plus longue attente.

— On resta donc charmé de n'avoir pas à exécuter la retraite désastreuse un instant entrevue.

Gontran, effondré entre sa mère et Mlle A. l'opline de Bois-Gélin, était resté comme les autres, oubliant son projet de fuite, pour assister jusqu'au bout au drame intime dont le cœur de sa cousine subissait les assauts.

Remords d'avoir trahi sa timidité, rage de la voir suivre noblement un ligne époux, désespoir de se sentir mésestimé par elle!... le malheureux jeune homme ne éprouvait toutes les tortures de ces multiples sentiments.

Odette embrassa tendrement son oncle, sa gouvernante, M^{me} Cavel et ses amis. Elle lit « au revoir » aux vieux amis de Montchenetz d'une voix brisée où ne palpait pas l'espérance.

Pour Gontran, elle n'eut ni un regard, ni un mot.
Quand la calèche qui l'emportait

avec Lucien eut disparu dans la direction de Moulins, M. de Montchenetz passa un soupir énorme. dernier sacrifice aux convenances; puis il regarda ses invités avec sympathie.

— Si nous déjeunions, hein? L'absence, si méritoire qu'elle soit, ne rendra pas un beau-père à ma nièce.

Cette façon de rentrer dans le réalisme à jour réunit les suffrages de tous les affamés, qui pénétrèrent dans la salle à manger avec le désordre animé d'un gaieté timide encore ne devait pas tarder à sortir.

Mlle de Bois-Gélin, qui avait soupçonné les velléités de fuite à la manière dont son cavalier regardait la grille non refermée, se donna l'aimable tâche de le retenir.

Elle y parvint; mais quoiqu'elle eût de l'esprit, elle ne réussit pas à se rendre compte si ce résultat devait être attribué à ses grâces personnelles ou au profond labiement dans lequel était tombé le pauvre garçon.

Pas une parole n'eut échangée entre les nouveaux époux le long de la jolie route ombreuse de Bréneroy à Moulins.

L'inconnu chargé où Lucien se plongait avec affection ne donnait pas la moindre prise aux consolations banales.

Olette sentait bien ne pouvoir offrir

à son mari les consolations autrement puissantes que la teatrosse parodie, qui prend la moitié des peines et soulage par sa seule sympathie.

Elle restait muette, souffrant de trouver son cœur si froid, si vide; honteuse de paraître dévouée le fait, tant fois qu'elle ressentait en réalité une sorte de colère farouche contre elle-même et contre celui qu'elle se savait par devoir.

Oh! oui, de colère contre elle-même surtout.

Ne